



all-in tank service PROCÈS VERBAL

198 / AB / 209K

Date 16/09/2024

Original

Je, soussigné, expert en stockage, atteste par la présente que le réservoir, dont les caractéristiques sont décrites ci-dessous, a fait l'objet d'un contrôle d'étanchéité et de conformité conformément aux prescriptions légales imposées par les arrêtés suivants : AGW 03 juil-ét 1997, 30 novembre 2000, 17 juillet 2003 / 24 juillet 2008, 29 novembre 2007 / 31 mars 2011

Lieu	Nom	URBAIN	
	Rue	GRATIA 10	
	Code postal	7160	Ville
	Telephone / GSM	0477 8600 10	Mail
	Permis / Autorisation	10/09/09	Zone de captage

Réservoir	☒ Fioul/Mazout	☒ Gazole/Diesel	☐						
	Aérien	☐ En fosse	☐ Souterrain	☒ Carré	☐ Cylindrique	☒ En cave			
	Simple paroi	☒ Acier	☒ Polyester	☐ Polyéthylène	☐				
	Double paroi	☐ Acier/Acier	☐ Acier/PVC	☐ Polyester/PVC	☐ Polyester/Polyester	☐ Polyéthyl./Polyéthyl./	☐ Polyéthyl./Acier		
	Capacité	3600	Numérotation						
	Diamètre (mm)	1300				Age	+30		
	Longueur (mm)		Largeur (mm)		Hauteur (mm)	Épaisseur (mm)			
	Haut. Produit (mm)	Début: 980	Fin: 980	Haut. Eau (mm)	Début: 0	Fin: 0			
Canalisations	☒ Remplissage	☒ Event	☒ Aspiration	☒ Retour	☐ Jauge	☒	☐		
	Acier	☐ Acier revêtu	☐ PEHD	☒	☐ Simple paroi	☐ Double paroi	☐		

Accessoires		Identification		Dimension		
Détecteur de fuite	☐ 1 ☐ 2 ☐ 3	Identification				
Jauge	☒ Latte ☐ Fil	☐ Pneumatique	☒ Electronique	☐ Tube	☐	
Limiteur rempl.	☒ Sonde ☐ Clapet					
Avertisseur niveau	☒ Sifflet ☒ Sonde					
Anti-Siphon	☐ Le plateau ☒ Les raccords					

[illegible]

Actions

All-in Tank Service n.v./s.a.
Sluis 2 bus 4 · 9810 Eke

Tel.: 09 241 41 72
Fax: 09 241 41 79

Nom et signature du technicien

Signature client

info@allintankservice.be
www.allintankservice.be



PROVINCE
DE HAINAUT

ARRONDISSEMENT
DE CHARLEROI

**COMMUNE
DE
CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT**



Chapelle, le 10 septembre 2025.

Monsieur Urbain Frédéric
Rue des Treize Bonniers, 15
7141 Carnières

Référence : CLH/DR/346/25
Date de réception : **08 septembre 2025**
Agent traitant : LEISSLE Mary – Service Environnement
Tél : 064/43.12.32 – mary.leissle@7160.be

Monsieur,

En application de l'article 14 §4 du décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, nous vous informons que votre déclaration a été d'une part jugée recevable et d'autre part transmise au Fonctionnaire Technique (Service public de Wallonie – Direction Générale opérationnelle de l'Agriculture, des Ressources Naturelles et de l'Environnement – Département des Permis et des Autorisations – rue de l'Ecluse, 22 à 6000 CHARLEROI) ainsi qu'au Directeur du Département de la Nature et des Forêts (Service public de Wallonie – Direction de la Nature – Rue A. Legrand, 16 à 7000 MONS) en date du 10 septembre 2025.

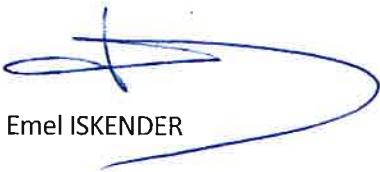
Vu l'existence de conditions intégrales applicables à votre établissement, nous vous signalons ne pas pouvoir imposer des conditions complémentaires d'exploitation. Celles-ci font partie intégrante de votre déclaration jointe en annexe.

Pour votre information :

Art. 15 : Le déclarant peut passer à l'exploitation de l'établissement quinze jours à compter de la date à laquelle la déclaration est reçue si celle-ci a été déclarée recevable et que l'autorité compétente ne prescrit pas de conditions complémentaires d'exploitation.

Nous vous souhaitons bonne réception de la présente et vous prions d'agréer, Monsieur nos salutations distinguées.

La Directrice Générale,


Emel ISKENDER



Le Bourgmestre,


Mourad SAHLI



SERVICE GENERAL

Place de l'Hôtel de Ville, 16
7160 CHAPELLE-LEZ-HERLAIMONT
Internet : www.chapelle-lez-Herlaimont.be

☎ : 064/43.13.33
☎ : 064/43.12.44